

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026
Affichage : 21/04/2026

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

Objet : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Après présentation du Compte Financier Unique, Monsieur le Président se retire de la séance au moment du vote, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à la non-participation de l'ordonnateur aux délibérations portant sur les comptes. La présidence est alors assurée par Monsieur Jean-Louis BRUN, 1er Vice-Président pour le vote du Compte Financier Unique.

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis BRUN (1er Vice-Président) et, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le Compte Financier Unique 2025 dans les conditions suivantes :

| NATURE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE | SYNTHESE DES REALISATIONS 2025 | | RESULTATS DE CLOTURE FIN EXERCICE 2025 | VOTE | | |
|---|--------------------------------|--------------|--|-------|--------|------|
| | | | | ABST. | CONTRE | POUR |
| BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE L'ENFANCE | D.F. | 849 556,67 € | - 34 067,72 € | 0 | 0 | 26 |
| | R.F. | 815 488,95 € | | | | |

D.F. = Dépenses de Fonctionnement
R.F. = Recettes de Fonctionnement

D.I. = Dépenses d'Investissement
R.I. = Recettes d'Investissement

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 048-200006930-20260429-MAISENFV2025-BF

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président



Marc OZIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.